FORMATION 2025

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Règles comptables des organismes sans but lucratif

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

Les organismes privés à but non-lucratif gérant des établissements ESSMS sont soumis à des règles comptables particulières et complexes (dont certaines ont évolué depuis le 1er janvier 2025 suite à la modification du plan comptable général)

A l'occasion de la sortie de la 5ème édition du guide comptable "Comptabilité des organismes sans but lucratif" mise à jour par plusieurs spécialistes de notre cabinet, nous proposons cette formation permettant aux professionnels de la comptabilité de connaître les modifications engendrées et d'aborder plusieurs spécificités comptables liées aux ESSMS.

Durée

1/2 jour INTER en visio

Publics

- Dirigeants, trésoriers, responsables financiers, comptables
- Experts-comptables, commissaires aux comptes

Prérequis

- Connaissance de base en comptabilité
- Connaissance de la procédure budgétaire

Moyens mobilisés

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- QCM

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

Dates

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

450€

Objectifs et compétences visées

- Acquérir des connaissances sur les nouvelles règles comptables suite à l'entrée en vigueur du règlement comptable ANC 2022-06
- Actualiser ses connaissances sur les changements récents de règlementation et de points de doctrine

Contenu de la formation

1. Nouveau plan comptable : présentation des changements impactant les organisations :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel
- Suppression de l'utilisation des transferts de charges
- Modification des plans de comptes
- Nouveau modèle de bilan et de compte de résultat
- Impacts sur l'annexe aux comptes annuels

2. Approfondissement sur l'analyse et l'utilisation des fonds propres ESSMS et sur les comptes de liaison :

- Rappels sur les règles d'affectation des résultats ESSMS
- Notion de dépenses différées et rejetées
- Décret du 23 décembre 2023 et impact sur les fonds propres
- Analyse et suivi des réserves et reports à nouveau ESSMS
- Utilisation des comptes de liaison (règles d'utilisation et présentation dans le bilan financier)

3. Focus sur des précisions doctrinales récentes :

- Comptabilisation des aides financières (dont pluri-annualité)
- Comptabilisation des solutions informatiques
- Comptabilisation et valorisation à l'actif des placements financiers

Jégard Créatis C
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

Version du 01/02/2025